

MURS INFOS



Bulletin municipal
N°12 - Janvier 2026



Mursoises, Mursois, chers lecteurs,

Comme il est de tradition, vous trouverez ci-joint le bulletin municipal retraçant les dernières actualités de Murs. Ce numéro revêt une importance particulière puisqu'il s'agit du dernier bulletin de la mandature et du dernier en ma qualité de maire de la commune.

En effet, comme je l'ai annoncé lors de la cérémonie des vœux du 23 janvier dernier, je ne solliciterai pas à nouveau votre confiance lors des prochaines élections.

Élu depuis 1995, en tant que conseiller municipal puis adjoint au maire durant les deux mandatures d'Anne-Marie Le Mat, j'exerce la fonction de maire depuis 2008. Ce sont ainsi 31 ans durant lesquelles j'ai consacré temps, énergie et engagement au service de notre commune guidé par le sens de l'intérêt général.

J'ai eu la chance d'être entouré d'équipes municipales profondément attachées à leur village. Je tiens à les remercier chaleureusement pour leurs conseils et leurs avis précieux, garants de l'application de la démocratie.

Je vous souhaite une bonne lecture ainsi qu'une heureuse année 2026 à toutes et à tous, et à ceux qui vous sont proches.

Xavier Arena

Sommaire

Infos mairie

Édito du Maire	p. 2
Retour sur 2nd semestre 2025	p. 3
Le camping et La Cure	p. 3
Ancienne poste	p. 3
VVF	p. 4
Rappel	p. 5
CCFF	p. 5
Composteur	p. 5
École	p. 6
CCAS	p. 6
Cérémonie du 8 mai 1945	p. 6
Médiathèque	p. 7

Portrait

Un Maire, Une Commune, Un Engagement :	
Xavier Arena	p. 8

Dossier

Élections municipales 2026	p. 10
----------------------------------	-------

PNRL

Nouvelle charte	p. 12
Travaux de débroussaillage	p. 12
SEDEL	p. 13

Associations

Nos associations mursoises	p. 14
----------------------------------	-------

Quotidien

Arrêt du réseau 2G	p. 15
ADSL	p. 15
Besoin d'un coup de main au quotidien ?	p. 15

État civil	p. 16
------------------	-------

RETOUR SUR 2ND SEMESTRE 2025

Réfections de plusieurs chemins :

- Chemin de Remourase
- Chemin des Palais
- Chemin des Moulins
- Chemin de Veroncle
- Chemin de la Poule
- Chemin des 3 évêchés



Chemin de Remourase

LE CAMPING ET LA CURE

Après étude et analyse de l'état des lieux, l'Agence Technique Départementale Vaucluse Ingénierie a formulé plusieurs propositions de rénovation pour le **camping**, ainsi qu'un plan global de réhabilitation pour la **cure**, conduit conjointement avec la CCI et le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

CAMPING

Les travaux envisagés représentent une enveloppe financière estimée à 350 000€. Ils portent principalement sur la réhabilitation complète des installations d'assainissement, comprenant la fosse septique, le bloc sanitaire du camping ainsi que le vidoir indépendant.

2 scénarios de travaux sont proposés:

- **Scénario n°1** : rénovation complète de l'ensemble des installations, avec remise en état et mise en conformité aux normes en vigueur.
- **Scénario n°2** : démolition de la dalle existante, suivie de sa reprise et de la réalisation de vestiaires modulaires, conçus à partir de matériaux écologiques, offrant une solution à la fois esthétique et économiquement optimisée.

CURE

La rénovation de la cure est envisagée **en trois phases**, pour un montant global estimé à 495 000€ :

- **Phase 1** : travaux de dépose et repose, menuiseries, charpente, chauffage, ainsi que la rénovation thermique du bâtiment.
- **Phase 2** : travaux optionnels portant sur la façade extérieure
- **Phase 3** : aménagement d'une surface de 70m² destinée à la maison Crillon le Brave.

ANCIENNE POSTE

Les résultats de l'étude sont toujours en attente et devraient être communiqués mi-janvier

Un peu d'histoire

L'Association Villages Vacances Familles est créée en 1959. Son objectif initial : offrir des vacances accessibles à toutes les familles, y compris les plus modestes, tout en participant au développement des territoires ruraux ou de montagne par des projets touristiques.

Dans les décennies qui ont suivi - jusqu'à fin 1990/début année 2000 - l'Association a évolué. De nos jours, la branche associative historique existe sous le nom VVF Villages, et poursuit l'esprit du tourisme social et solidaire, soit proposer des vacances abordables tout en contribuant à l'aménagement des territoires.



En 1968, une convention a été signée entre VVF et la commune de Murs. Cette dernière a confié à la SCI Murs Vacances **la construction et l'exploitation** du village de vacances. Le VVF fut ouvert en 1970 représentant 1401 m² de bungalows ainsi que 160 m² pour le bâtiment de l'accueil.

Les **gros travaux** ainsi que **l'entretien courant et quotidien et les réparations** sont pris en charge par le preneur soit le VVF.

Étant donné la conception sommaire de l'équipement de l'époque, de la dégradation des bâtiments liée aux argiles du sol (fissures dans les murs porteurs) et des travaux trop importants pour le preneur, celui-ci (le VVF) a décidé de ne pas renouveler la convention avec la commune de Murs.

Cet ensemble fait partie intégrante de la vie du Village de Murs. L'emplacement est exceptionnel et nous ne pensons pas qu'un seul mursois ne s'interroge sur l'avenir de ce site merveilleux...



RAPPEL

En ce début d'année, il n'est pas inutile de rappeler à tous les administrés de la commune les règles élémentaires de civisme quant à la sécurité, les risques d'incendie et les bons gestes face à la sécheresse :

- **Obligation légale de débroussaillage.**

Le débroussaillage, c'est une nécessité. Le débroussaillage, c'est une obligation. Il s'agit d'une opération de réduction de combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Dans le cas général, vous devez débroussailler les abords de toutes constructions, ainsi que de part et d'autre des chemins privés y donnant accès.

- Afin de garantir la meilleure sécurité pendant la période estivale, **les travaux de débroussaillage** doivent être exécutés sur 50 m en périphérie des bâtiments et sur 3 m de part et d'autre des chemins. Travaux à réaliser avant le **31 mai** de chaque année.

- L'utilisation des **barbecues**

- Mesures de **restriction d'eau** à respecter en période de sécheresse.

Pour télécharger le guide du débroussaillage obligatoire

www.communedemurs-vauchuse.fr

Rubrique > Je vis au quotidien, Gestion des risques, Débroussaillage

CCFF

Le **Comité Communal Feux de Forêts de Murs** est actuellement en cours de recomposition. Les personnes souhaitant en **devenir membres** sont invitées à contacter le secrétariat de la Mairie au **04 90 72 60 00**

COMPOSTEUR

Le **SIRTOM** de la région d'APT a équipé notre village d'un dispositif de compostage installé Place des Vaudois. Les trois bacs à compost mis à la disposition permettent aux Mursois d'adopter une pratique écologique, bénéfique pour tous.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de ces bacs, une séance de formation sera prochainement organisée par un technicien spécialisé, Patrice Bout du SIRTOM, afin d'expliquer le fonctionnement et l'entretien du compost. En effet, le compostage nécessite une manipulation hebdomadaire.



Notre bibliothécaire, **Chiara**, s'est proposée comme référente pour la commune de Murs. Si vous souhaitez participer à la **formation**, ou pour toute question, merci de la contacter. Elle est joignable à la médiathèque tous les vendredis de 9 h-13 h, au **04 90 72 95 08**

ÉCOLE

Que s'est il passé au cours de ce 2nd semestre 2025 ?

Cette année encore, les élèves ont assisté à une séance de courts métrages dans le cadre du festival « Court c'est court » à Cavaillon.

De même que le 2 décembre, ils ont également pu assister à un spectacle de danse, à l'auditorium du Thor, intitulé « Carte blanche » proposé par la compagnie « Kafig » (danse hip-hop).

Que leur réserve le mois de janvier 2026 ?

Un séjour en classe de neige du 26 janvier au 30 janvier 2026 dans les Hautes- Alpes où ils pratiqueront le ski de fond à Ancelles ainsi que de nombreuses autres activités hivernales de montagne.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

C'était il y a 107 ans...

« Le 11 novembre, la France écoute battre son cœur. Elle se recueille devant les noms de ceux qui ont donné leur vie pour que nous vivions libres. Elle se rassemble pour commémorer la victoire et célébrer la paix... »

Message de Madame Catherine Vautrin,
Ministre des Armées et des Anciens combattants

Et de Madame Alice Rupio, ministre déléguée
auprès de la ministre des Armées
et des Anciens combattants



CCAS

En cette fin d'année 2025, 29 boîtes de chocolat furent distribuées à nos mursois de plus de 80 ans.

Déjeuner des aînés

Celui ci aura lieu comme tous les ans à la salle de Remourase le 31 janvier 2026 à 12h

Convivialité et Gastronomie réunies pour le bonheur de tous !

Aide aux jeunes

7 jeunes mursois ont bénéficié de l'aide financière au permis de conduire mise en place par la mairie dans le cadre de « Fonds d'Aide aux jeunes »



MÉDIATHÈQUE

LES PALMARÈS 2025 DE LA BIBLIOTHÈQUE

Cette année encore, notre bibliothèque a accueilli, tous les lundis matin, les 13 enfants de l'école, pour des séances de lecture et d'échanges. Les écoliers repartent à chaque fois les bras chargés de BD, albums, mangas, documentaires, dvd ...

Leur palmarès 2025 des titres préférés met à l'honneur deux BD assez anciennes et francophones: Les Blondes et Nelson. Ces 2 séries humoristiques font l'unanimité aussi bien chez les garçons que chez les filles.



Du côté des adultes, les livres les plus lus sont sans doute ceux sélectionnés par le « Club de lecture » dans le cadre de la programmation 2025, tels que ***Le silence des pères*** de Rachid Benzine, ***La petite bonne*** de Bérénice-Marie Pichat et ***Ce que je sais de toi*** d'Eric Chacour.

Ouvert à tous, ce club de lecture se réunit toutes les six semaines dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Autre nouveauté 2025 : Pour 8€ par an, votre carte d'adhérent vous donne accès à la plateforme « Vivre connectés », qui vous permet de visionner gratuitement jusqu'à six films par mois , parmi les dernières sorties en salle.

Renseignez vous auprès de la bibliothèque, pendant les heures d'ouverture au public ou par téléphone le vendredi matin (9h-13h).

UN MAIRE, UNE COMMUNE, UN ENGAGEMENT**TROIS MANDATS DE MAIRE S'ACHÈVENT.**

Le Maire serait l' élu préféré des Français... Cette gratification m'a honoré pendant 18 ans et je vous en remercie. C'est avec plaisir et enthousiasme que je me suis investi pour toutes et tous afin que vos idées, vos remarques et vos attentes puissent être prises en considération. La mission est prenante, complexe souvent, mais oh! combien enrichissante.

Partagé entre des situations parfois chargées d'émotion et le strict respect du cadre légal, soucieux d'éviter la création de précédents tout en veillant à l'intérêt général, le maire incarne et représente la commune auprès des tiers. Fréquemment sollicité au-delà de ses compétences, il lui appartient de faire preuve de pédagogie, de détermination et, à l'occasion de résilience.

**LE MAIRE**

Rappelons-nous, au regard du Code général des collectivités territoriales (CGCT), tout ce que représente un maire, et l'ensemble de ses activités :

- il est responsable de l'exécution des décisions du conseil municipal et de l'administration quotidienne de la commune, c'est l'exécutif de la commune ;
- il agit sous le contrôle du Préfet et doit rendre compte de ses actes au conseil municipal, c'est l'agent de l'État;
- il prépare et propose le budget communal sous la supervision du conseil municipal, c'est la gestion du budget ;
- il a des compétences de police administrative pour assurer l'ordre public et la sécurité publique, ce sont les pouvoirs de police ;
- il doit collaborer avec le conseil municipal pour élaborer les décisions et gérer les services municipaux, ce sont les relations avec le conseil municipal.

Ces fonctions jouent un rôle central dans le bon fonctionnement de la commune et dans la mise en œuvre effective des politiques publiques. Elles s'inscrivent dans un ensemble plus large de missions assumées par notre collectivité.



Forte de ses 3126 hectares, notre commune est composée à plus de 80 % de bois et forêts. La mairie détient presque 720 hectares en gestion sylvicole par l'ONF (Office National des Forêts). Ces espaces naturels offrent de nombreuses possibilités de pratiques de plein air - randonnée, VTT, chasse ou photographie- dans le strict respect des propriétés des riverains, des ayants droit ainsi que des équipements publics et privés. Ils abritent une flore et une faune remarquables, dont certaines zones sont classées en ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) ou Natura 2000.



Plusieurs secteurs témoignent également de l'histoire de la Provence à l'image du Mur de la Peste ou des gorges de la Veroncle, inscrites au patrimoine industriel vaclusien. L'accès à ces espaces est soumis à une réglementation spécifique, tant pour la protection de ces sites que pour la prévention des risques, notamment ceux liés aux feux de forêt.

Face aux risques répertoriés dans le DICRIM - Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs - les comportements à adopter sont clairement définis en fonction du niveau d'alerte. Un automate d'appel permet notamment d'informer la population de la nécessité d'activer le PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

Alerter, communiquer, informer et échanger sont des enjeux essentiels, que l'on réside à Bourrade, à la Charlesse ou à la Tuilière. Depuis son domicile, chacun peut, s'il le souhaite, être connecté à la vie mondialisée : démarches administratives, prises de rendez-vous ou commandes s'effectuent en quelques clics, tandis que les livreurs et messagers disposent d'outils leur permettant d'accéder aisément à chaque foyer.

Ceux-ci sont desservis par un réseau de voies communales représentant près de 20 kilomètres, répartis entre les rues du village, les hameaux, les chemins ruraux et les routes communales.

Au cours des soixante dernières années, le foncier bâti de la commune a connu un développement significatif. Il représente au jour d'aujourd'hui près de 5000m² de bâtiments affectés à des usages administratifs, culturels, techniques, culturels, commerciaux et touristiques. Cet ensemble contribue au maintien des services et des commodités indispensables à la vie communale. Le parc immobilier privé se compose de moins de 50 % de résidences principales pour une population recensée d'environ 400 habitants.

La commune de Murs s'inscrit par ailleurs dans un territoire intercommunal regroupant 25 communes, au sein du département de Vaucluse qui en compte 151, sans oublier les échelons régionaux, nationaux et européens. Elle évolue ainsi dans un environnement en perpétuelle mutation, marqué par l'évolution des lois et des réformes, au sein d'une société en mouvement, capable du meilleur comme du moins favorable.

En conclusion, il est possible de rappeler ces quelques vers de Paul Fort, chantés par Georges Brassens :

**« Sans curé, maire, notaire,
ou avec, ça se défend.
Il faut nous aimer sur terre,
il faut nous aimer vivants »**

LA RÉFORME EN BRIEF

DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

La loi N° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité modifie le mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants.

Elle s'applique à compter du **renouvellement général de mars 2026**.

LE RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DE MARS 2026

LES OPÉRATIONS PRÉ-ÉLECTORALES

La candidature : les règles à respecter

- Les listes peuvent comporter au maximum 2 candidats supplémentaires et au maximum 2 candidats de moins que l'effectif légal du Conseil Municipal (CM) :

De 100 à 499 hab.	
Effectif légal	11
Incomplétude acceptée	Au minimum 9 candidats
Candidats supplémentaires	Au maximum 13 candidats

- L'alternance femmes/hommes est **strictement** respectée.

LES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Les nouvelles règles de validité des bulletins de vote

Vote blanc ou vote nul : quelles différences ?

Vote blanc



Une enveloppe vide



Un bulletin vierge dans l'enveloppe

Vote nul



Un bulletin sans enveloppe



Un bulletin non réglementaire



Un bulletin annoté



Un bulletin déchiré



© DILA 2024



Fin du panachage des bulletins de vote :
la liste est bloquée

Les bulletins de vote seront nuls si :

- ✗ adjonction ou suppression de noms ;
- ✗ modification de l'ordre de présentation des candidats ;
- ✗ ne comportent pas l'indication de la nationalité des candidats ressortissants d'un Etat membre de l'UE autre que la France ;
- ✗ non conformes aux dispositions de l'art. L. 52-3 du code électoral, mais ce n'est pas une nouveauté :
 - bulletins de vote comportant les noms de personnes qui ne sont pas candidates ;
 - bulletins de vote comportant la photographie ou la représentation de toute personne qui n'est pas candidate ;
 - bulletins de vote comportant la photographie ou la représentation d'un animal.

L'ORGANISATION D'UN SECOND TOUR

Élection acquise dès le premier tour

- ✓ Si une ou deux listes sont candidates
- ✓ Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés

Le vote du quart des électeurs inscrits n'est plus requis pour être élu dès le premier tour.

Organisation d'un second tour

- Les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour sont admises au second tour
- Une liste ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour peut fusionner avec les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au premier tour

Il n'est plus possible de candidater au second tour uniquement et le dépôt d'une candidature devient obligatoire pour chaque tour.

CAS PARTICULIERS

L'ABSENCE DE CANDIDATS

- 1 - Une délégation spéciale est nommée par décision du représentant de l'Etat dans le département dans un délai de 8 jours suivant la date du 1^{er} tour (art. L. 2121-35 et s. du CGCT)
- 2 - De nouvelles élections partielles sont organisées dans un délai de 3 mois.

LES DATES-CLÉS À RETENIR

CALENDRIER ÉLECTORAL 2026

- **Fin janvier 2026** : Publication des arrêtés fixant les dates et lieux de dépôt des candidatures
- **Début février 2026** : Clôture des inscriptions sur les listes électorales pour les électeurs et futurs électeurs
- **Fin février 2026** : Dernier délai pour déposer les listes de candidats en préfecture en vue du premier tour du scrutin. Attention ! Changement de mode de scrutins pour les communes de moins de 1000 habitants.

LA CAMPAGNE OFFICIELLE

- **Lundi 2 mars 2026 - 0 heure** : ART L47 A Électoral: ouverture de la campagne officielle avec l'obligation pour les communes de disposer les panneaux d'affichage devant les bureaux de vote.
- **Vendredi 13 mars 2026 à minuit** : interdiction de diffusion devant les bureaux tracts circulaires, bulletins et autres documents électoraux, de tout message ayant le caractère de propagande électorale par voie électronique (e-mails, réseaux sociaux, SMS, messageries), de toute réunion électorale ou appel téléphonique en série en faveur d'un candidat, de tout affichage en dehors des panneaux réservés. La campagne s'achève le vendredi soir à minuit, car dès le samedi à 0h00 la propagande est interdite.
- **Dimanche 15 mars 2026** : Premier tour des élections municipales
- **Mardi 17 mars à 18h00 (si second tour)** : (5 jours avant le second tour à 18h00) date et heure limite du dépôt des candidatures pour le second tour.
- **Vendredi 20 mars 2026 à minuit** : interdiction de diffusion de tracts circulaires, bulletins et autres documents électoraux etc...cf supra 13 mars. La campagne s'achève le vendredi soir à minuit, car dès le samedi 0h00 la propagande est interdite.
- **Dimanche 22 mars 2026** : Second tour des élections municipales

NOUVELLE CHARTE

En date du 10 novembre 2025, le Conseil municipal a voté à l'unanimité l'adoption de la **nouvelle Charte du Parc Naturel Régional du Luberon 2025-2040**. *(Pour mémoire, relire le Bulletin municipal N°9 - juillet 2024)*

« Le Parc naturel régional du Luberon oeuvre pour un développement durable du territoire en préservant son patrimoine naturel, culturel et paysager. Il joue un rôle clé dans la lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité, et favorise une transition social-environnementale vers un mode de vie plus respectueux de l'environnement et de la nature. »

www.parcduluberon.fr

TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLEMENT

Dans le cadre d'un partenariat entre le lycée professionnel agricole, LPA La RICARDE de l'Isle-sur-la-Sorgue, le Parc naturel régional du Luberon et la commune de Murs, des travaux de débroussaillage ont été menés les 21 et 22 novembre sur la commune de Murs, au dessus des gorges de Véroncle, dans le bois d'Audibert, à la fois en forêt communale et sur des parcelles privées.

Réalisés dans un cadre pédagogique, ces travaux étaient nécessaires pour permettre la poursuite du pâturage, diminuer le risque d'incendie, et préserver des milieux naturels remarquables. Ce projet s'inscrit dans les travaux pratiques « chantier-école » des classes de 1^{er} Bac Pro GMNF (gestion milieu naturel de la Faune) et de 2nd NJPF (nature-jardin-paysage-forêt) et de CAPA travaux forestiers du lycée LPA La RICARDE.

Les élèves étaient encadrés par deux enseignants d'aménagement de Bac Pro GMNF, deux enseignants en travaux forestiers, ainsi que par des intervenants de l'ONF et du PNRL, mobilisés dans le cadre de Natura 2000 et de la gestion pastorale pour le compte de la commune et des propriétaires privés.

Malgré la pluie, le vent violent, les dénivelés, les rochers et une végétation qui avait largement repris ses droits, les élèves ont fourni un travail remarquable. Grâce à leurs efforts, le troupeau pourra reprendre le pâturage dans ce secteur dans des conditions optimales dès l'an prochain.

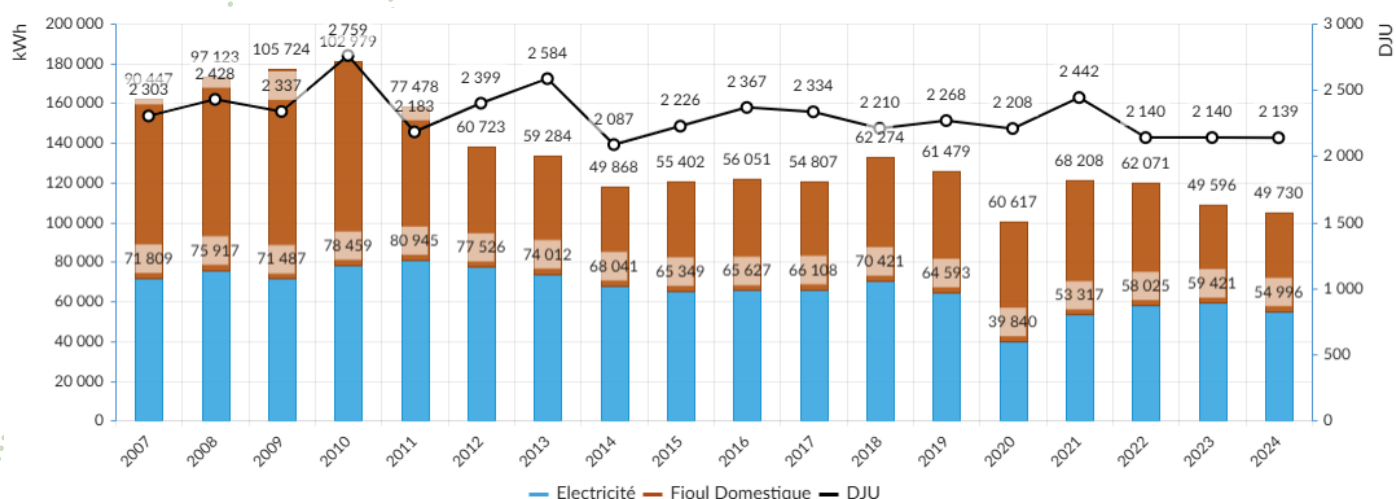


SEDEL

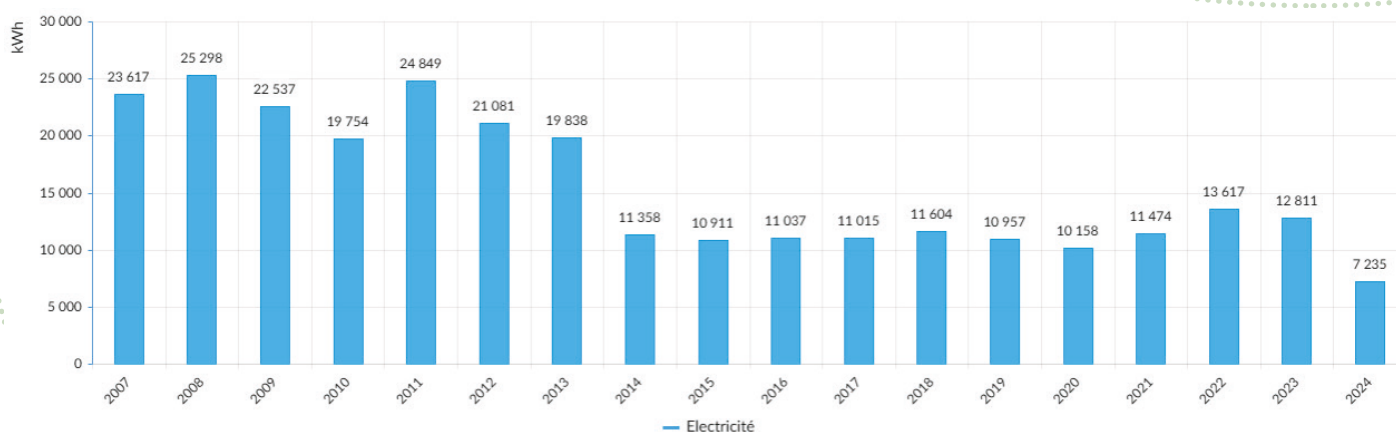
Depuis 2009, le Parc naturel régional du Luberon met à la disposition des communes et intercommunalités, une équipe technique spécialisée dans l'amélioration de l'efficacité des bâtiments (énergie et eau) et de l'éclairage public, c'est le **Service d'Economies Durables En Luberon (SEDEL)**. Les missions de ce service vont de l'analyse des factures d'énergie et d'eau, au réglage des systèmes sur site.

Ainsi depuis 2009 la commune de Murs bénéficie d'un accompagnement technique sur le terrain, d'un conseiller en énergie partagé. Son action s'inscrit dans le temps, permettant de maximiser la mise en œuvre des projets, l'obtention de subventions et le suivi des résultats.

D'après les factures d'énergie réellement payées par la commune, on voit que la consommation corrigée du climat du patrimoine bâti a baissée de 24 % entre la moyenne 2009-2011 et la moyenne 2022-2024.



De son côté, la consommation du parc d'éclairage public (sources factures de la commune) a baissée de 43 % entre la moyenne 2009-2011 et la moyenne 2021-2023 (année 2024 non représentative car remboursement important sur un compteur électrique), grâce au passage en LED des sources lumineuses.



Matthieu Simoneau

NOS ASSOCIATIONS MURSOISES

En cette fin de mandature, MURS INFOS, au nom de la commune, souhaite mettre à l'honneur l'ensemble des Associations mursoises qui se sont mobilisées pour leurs concitoyens en leur offrant des moments inoubliables de joie et de convivialité. Grâce à l'aide précieuse de leurs bénévoles, elles ont organisé des festivités chaque fois plus réussies. Citons notamment :

Le **FOYER RURAL** avec ses Carmentrans empreints de folie qui attirent de plus en plus de monde. Merci à Fabienne, Pascal et leur équipe



Le **COMITE DES FÊTES**, à l'origine de nombreux événements tels que lotos, vide-greniers, Apéros guinguette, dîners moules-frites, Fêtes votives, courses de caisse à savon, arbre de Noël...



Merci à Gisèle et son équipe (2019/2022).



Merci à Emilie et son équipe (depuis 2022)

Dernière minute

COMITÉ DES FÊTES - AGENDA 2026

Assemblée générale : Vendredi 6 février 2026

Loto : Dimanche 8 mars 2026

Vide-Grenier : Dimanche 7 juin 2026

Guinguette : Samedi 27 juin 2026

Moule-frite : Samedi 18 juillet 2026

Fête votive : du 7 au 10 août 2026

Caisses à Savons : Dimanche 6 septembre 2026

BACCHUS EN PAYS MURSOIS qui nous a permis de découvrir l'univers du vin et d'en explorer les plaisirs... mais... bien entendu toujours avec modération !

Merci à Raymonde et Jean Marie



LES AMIS DE L'ÉGLISE DE MURS qui ont su renouveler les traditions de l'Association à travers la restauration des meubles de l'église, la procession de l'Ascension et l'organisation de concerts au profit de l'association. Un merci tout particulier à Sally-Ann et Hélène pour l'organisation de ces concerts.

AD'APTUM, ART CHIZEN.

2 associations pour vous aider à se sentir bien et dans son corps et dans sa tête. Merci à Hélène et Sylvie.

Également merci à toutes les associations mursoises, grandes et petites - l'APE, les Boules et tant d'autres - qui font battre le cœur de notre village. Elles contribuent à faire de Murs un lieu vivant, solidaire et convivial. Sans elles, rien ne serait possible. Merci à toutes et à tous pour ces beaux moments partagés et pour tout ce que vous apportez à notre commune.

Longue vie à nos associations !

ARRÊT DU RÉSEAU 2G D'ORANGE/BOUYGUES TELECOM/ET AUTRES

En France les réseaux de communication se modernisent et font entrer l'ensemble des territoires dans le très haut débit. Face aux besoins numériques grandissants des français en terme de data, cette transition est inéluctable.

Avec une couverture à 99,9 % de la population en 4G et le déploiement massif en cours de la 5G, la 2G, premier réseau mobile déployée en France à large échelle, est devenue obsolète et est utilisée par de moins en moins de clients. À Murs nous comptons encore 4 utilisateurs de la 2G.

Orange, comme les autres opérateurs mobiles français, s'inscrit dans une tendance mondiale de fermeture de cet ancien réseau.

Cela commencera fin mars 2026 dans 9 départements du sud-ouest puis s'étendra à toute la France métropolitaine à partir de fin septembre 2026

L'extinction de la 3G aura lieu à la fin de l'année 2028 selon les opérateurs, pour un basculement total vers les réseaux de nouvelles générations 4G et 5G;

Ce que cela signifie pour vous :

- Si vous détenez un mobile 2G, à partir de septembre 2026, vous ne pourrez plus passer ou recevoir d'appels ou de SMS avec votre téléphone.

Pour faciliter cette transition vers des équipements adaptés, nous vous recommandons d'anticiper cet arrêt et de contacter votre opérateur mobile

ADSL

La technologie de l'ADSL vit aujourd'hui ses dernières années. Le réseau cuivre devenu obsolète face à la fibre optique, va être progressivement fermé partout en France d'ici à 2030. Ce changement concerne tous les opérateurs et tous les clients encore connectés en ADSL.

Plus rapide, plus stable, plus performante, la fibre est désormais disponible pour une grande majorité des foyers. Un plan de fermeture progressive du réseau cuivre a été mis en place à l'échelle nationale, selon un calendrier établi jusqu'en 2030. Entre 2025 et 2030, le réseau cuivre sera totalement « éteint » dans chaque zone concernée. A cette date, tous les services (internet, téléphone fixe...) cesseront de fonctionner si vous n'avez pas migré vers une autre technologie, comme la fibre.

Pour vous renseigner auprès de ce chantier de fermeture, contactez : **Service-Public.fr**

**BESOIN D'UN COUP DE MAIN AU QUOTIDIEN ?**

**Aide à la personne - Dame de compagnie
Femme de ménage**

Contactez moi.

Laurence : 07 80 56 94 52

ÉTAT CIVIL DE JUIN À FIN 2025

MARIAGES

Florent **CONIL** et Kin **SEBRIGHT**, le 11 juillet 2025

Louis-Walfroy **DANNEAUX** et Louise **BAYSSAT**, le 13 septembre 2025

DÉCÈS

M. Joseph **DRZYMALKOWSKI**, le 13 août 2025

M^{me} Monique **MALBEC**, le 17 août 2025

M^{me} Marie-Paule **VELASQUE**, le 18 août 2025

M. Patrice **LOZANO**, le 24 septembre 2025

M. Guy **ROUVIER**, le 1^{er} octobre 2025

M^{me} Denise **BELLAN**, le 18 octobre 2025

M. Julien **SCHULTZ**, le 6 décembre 2025



BULLETIN MUNICIPAL DE LA MAIRIE DE MURS

Mairie de Murs - 84220 Murs

Ouverte au public : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi : de 9 h à 12 h.

Tél : 04 90 72 60 00

Courriel : accueil@communedemurs-vaucluse.fr

Site : www.communedemurs-vaucluse.fr

 Restez connectés

Pour suivre toutes les actualités de Murs, abonnez-vous à la page Facebook « mairie de Murs »

LE "MURS INFOS" EST TÉLÉCHARGEABLE SUR LE SITE.

Crédits photos

Couverture : H. Leather - p.3 : X. Arena - p.4 : B. King - p.5 : C. Ristori - p.6 : B. King - p.7 : C. Ristori - p.8 : B. King - p.9 : C. Nollet - p.12 : Lycée la RICARDE
p.14 : le Foyer Rural. Le Comité des Fêtes. R. Kistler - Dernière de couverture : H. Leather - Images d'illustrations : @Freepik

Ne pas jeter sur la voie publique, pensez au tri ! 

Directeur de publication : le Maire, M. Xavier Arena - Coordination et rédaction : Catherine Nollet

Mise en page : M Imprimer, Apt - mimprimer@outlook.com - Imprimeur : L'Imprim' -  - 84400 Apt - Tél. 04 90 74 12 33